

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2009

Présents : Mr Dovergne A : Maire ; Mme Hanosset M : Adjointe,
Mmes, Lavallard O et Berthe M.
Mrs Mazurier T, Lemarié S, Pommier A, Lapère E et Di Guisto B.

Absents excusés: Delecroix S et Bourgois A.

Secrétaire de séance : Mme Maryline Hanosset

RENCONTRE AVEC SICAE-GAZ :

Madame Barry et Monsieur Dufour, représentants de la SICAE-GAZ, font le point sur les retours d'engagements des habitants et expliquent au Conseil leur proposition de lieu de stockage et d'élaboration des travaux. Le Conseil Municipal se renseigne sur le coût de raccordement pour la Commune.

COMPTE RENDU DU 03/12/08 :

Le Maire fait lecture du compte rendu du 03/12 qui est approuvé par le Conseil Municipal.

PLU :

Le Maire reporte ce point à la prochaine réunion de Conseil Municipal car les papiers nécessaires ne sont toujours pas arrivés.

STATUTS DE LA CCALM :

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts de la CCALM, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces statuts.

SISCO :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander au SISCO du RPI de la LUCE une participation forfaitaire de 2200 € par an pour l'occupation et location de la Salle des Fêtes utilisée à des fins de cantine.

Cette somme s'ajoute à celles incluant les frais de fonctionnement (eau, électricité, téléphone).

CIMETIÈRE :

Mme Lavallard fait part d'un rendez-vous avec un représentant de columbarium. Le Conseil Municipal donne son accord à Mme Lavallard pour étudier la meilleure solution.

DIVERS :

Le Maire fait part de différents courriers :

- Le Maire fait un compte rendu sur les problèmes dans le marais. Un courrier a été envoyé mais depuis il n'y a eu aucune réponse. Mr Lapère propose de suivre ce dossier.
- Suite à la démission de Mme Lecuyer de la présidence de l'AFR, il convient de renommer des représentants de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, en vue du renouvellement de l'Association Foncière de Remembrement de DEMUIN, les membres suivants : Annie BOURGOIS, Ludovic BAILLET, Eric LAPERE et Bruno TRATSAERT
- L'agence de l'eau propose une documentation sur les produits phytosanitaires.
- L'association des Maires de la Somme propose des journées de formations, le Maire inscrit les personnes intéressées.
- Le Maire fait part d'un dossier du Conseil Général pour indemniser Mme Vasseur suite aux travaux du CD23. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande.
- Pour des raisons de budget, le Maire propose un changement pour le paiement des indemnités. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mensualiser, à compter du 1^{er} mars 2009, les indemnités du Maire et de la 1^{ère} Adjointe.

Fait et délibéré en séance

Ont signé les membres présents